

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18 août 2022**

L'an deux mille vingt et un et le 18 août à 19 H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 09 août, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Marie-Paule ROGOU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 13  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

**Présents :** Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

**Absents excusés/pouvoirs :** Jacqueline PUGET pouvoir à Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE pouvoir à Alexandra BUTEL, Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU, Cécile LAPEYRE pouvoir à Fabien SERRES

**Secrétaire de séance :** Alain LAURENS

**Objet : Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) – participation de la commune**

Le Département des Hautes-Alpes gère le fonds de solidarité logement (FSL - loi 90-449 du 31 mai 1990 modifiée). Ce fonds accorde des aides financières pour l'accès ou le maintien dans le logement. Il permet de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social exercées par des travailleurs sociaux, pour permettre aux personnes qui en ont besoin d'accéder ou de se maintenir dans un logement.

Ce dispositif a pour finalité de permettre d'accéder à un logement ou d'obtenir un logement plus en adéquation avec sa situation familiale. Le FSL aide les familles en allouant des aides financières sous forme de subvention et/ou de prêt.

La participation financière à la commune du Dévoluy à hauteur de 0.40€ par habitant serait de 397.20€ pour 2022.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- ✓ **APPROUVE** le versement d'une participation de 397.20 € au FSL pour l'année 2022
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 22/08/2022  
Publié le : 22/08/2022  
Affiché le : 22/08/2022

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

*M. P. Rogou*  
Marie-Paule ROGOU

